

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 7 mai 2024 à 20h00, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle étaient présents les conseillers messieurs Jonathan Bolduc-Dufour, Michel Bonneville et Francis Lamarre ainsi que mesdames Lyne Morin, Emmanuelle Prud'homme et Edith Lamoureux.

Également présente: Madame Laurie Verreault, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2024**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - a) Dépôt du rapport financier 2023
 - b) Confirmation à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la gestion du service de transport adapté
 - c) Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
 - d) Demande de contribution financière – Collation des grades 2024 – Polyvalente Marcel-Landry et École secondaire Marcelin Champagnat
 - e) Autorisation de dépense pour la réservation des chambres d'hôtel – Congrès FQM – 26, 27 et 28 septembre 2024
 - f) Demande de commandite – Fête nationale d'Henryville
 - g) Reddition de compte – Programme d'aide à la voirie locale 2022 – Projets particuliers d'amélioration – 1750,00\$
6. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Demande de gratuité du Centre communautaire par l'école Capitaine-Luc-Fortin – Gala Méritas – 17 juin 2024
 - b) Demande de gratuité du Centre communautaire par l'école Capitaine-Luc-Fortin – Activités patins à roulettes en cas de pluie – 20 juin 2024
 - c) Demande de gratuité du Pavillon des loisirs – Mouvement écologique du Haut-Richelieu – 22 mai 2024
 - d) Offre de service reçu pour le coffrage et l'installation des balançoires – Cimentier Desroches – 3200,00\$ + taxes
7. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Offre de service pour la restauration de trois bornes d'incendie – Stelem – 1560,00\$ + Pièces nécessaires à la restauration + taxes
 - b) Offre de service reçu pour l'installation d'une borne sèche – SOS Bornes Sèches – 13650,00\$ + taxes

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation et le morcellement des lots 4 776 813, 4 777 157, 4777 158, 4 777 159 et 4 777 160
- a) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 538 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux correctifs des branches 47 et 48 de la rivière du Sud
- b) Demande de démolition complète d'un bâtiment agricole datant d'avant 1940 – 1238, rue Dussault – Notification d'un avis d'intention au ministre de la Culture et des Communications

9. ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

- a) Offre de service pour le nettoyage des regards de pluviaux – Enviro5 – 1963,50\$ + taxes
- b) Offre de service pour le nettoyage de fossé de la montée Lamoureux – J.A Beaudoin Construction ltée – 25 308,00\$ + taxes
- c) Offre de service pour le fauchage des fossés – André Paris inc. – 8165,00\$ + taxes
- d) Offre de service pour le balayage des rues – J.L.M – 120,00\$/h pour 4h00 minimum
- e) Soumission pour les fleurs – Terres et pépinières Champlain – 825,00\$ + taxes
- f) Soumission pour le nettoyage des ponceaux dans le rang Sainte-Marie – Enviro5 – 2500,00\$ + taxes pour 4h00
- g) Nouvelle usine d'épuration des eaux usées à Henryville
- h) Offre de service pour le marquage routier dans le rang Sainte-Marie – Lignes Maska – 6942,00 \$ + taxes

11. VARIA

- a) MRC – Retour du maire sur les points concernant Saint-Sébastien
- b) MTQ – Projet de reconstruction du pont P-03202 situé sur le rang Lamoureux au-dessus du ruisseau Adams à Henryville – Chemin de détour prévu à Saint-Sébastien
- c) Distribution d'arbres gratuits – Dimanche 12 mai de 9h00 à 13h00 ou jusqu'à épuisement des arbres
- d) Vente de garage gratuite le 17, 18, 19 et 20 mai 2024
- e) Travaux de réfection par Énergir – 6 au 17 mai 2024
- f) Changement de l'horaire d'inspection : Lundi (M. Proulx) et mardi (Mme Trudeau) 9h00 à 16h00
- g) Demande de l'avis des citoyens présent pour le choix de couleur des plaquettes de numéro civique

12. COURRIER

Aucun point à l'ordre du jour

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20H59

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2024-05-063 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h01. **ADOPTÉ**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-05-064 Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Edith Lamoureux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. **ADOPTÉ**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE :

2024-05-065 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024. **ADOPTÉ**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS * AU 7 MAI 2024 *****

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
BÉRUBÉ & ASSOCIÉS AVOCAT	HONOR.PROF. COUR MUNICIPALE	905,44 \$
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	HONOR. PROF FÉVRIER	1 075,30 \$
ROCHETTE JOSÉE	FRAIS DÉPLACEMENTS DÉPÔTS	16,32 \$
ROCHETTE JOSÉE	FRAIS DÉPLACEMENT DÉPÔTS	16,32 \$
L'HOMME ET FILS INC.	TIMBRE	60,71 \$
L'HOMME ET FILS INC.	TIMBRE	12,44 \$
R.C.G.T.	AUDIT 2023	12 492,05 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	REGISTRAIRE DES EMTREPRISES	19,00 \$
RAPIDENET CANADA	FORFAIT WEB/RENOUV. DOMAINE	118,37 \$
BUREAU TECH	FRAIS COPIE 16/01 - 16/04/2024	495,56 \$
CRÉDIT-BAIL RCAP INC.	LOCATION PHOTOCOPIEUR	510,50 \$
PAPETERIE COWANSVILLE IN	MATÉRIEL BUREAU	34,99 \$
PAPETERIE COWANSVILLE IN	MATÉRIEL BUREAU	54,03 \$
L'HOMME ET FILS INC.	REMBOURSEMENT DÉPÔT BTL	(24,00) \$
L'HOMME ET FILS INC.	BOUTEILLE EAU	7,25 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	CONTRIBUTION BOURSE	200,00 \$
L'HOMME ET FILS INC.	REMBOURSEMENT DÉPÔT BTL	(24,00) \$
MUNICIPALITÉ DE VENISE-E	QUOTE-PART SSI VERS. 2/4	50 676,00 \$
GROUPE GFE INC.	VISITE ANNUELLE + EXTINCTEURS	496,69 \$
GROUPE GFE INC.	CRÉDIT	(45,99) \$
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE		
FNX INNOV INC.	BALANCE CONTRÔLE MATÉRIAUX	556,48 \$
VASSEUR JEAN	RAPPORT RANG LAMOUREUX	662,85 \$
J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTI	NETTOYAGE FOSSÉ SAINTE-MARIE	9 540,00 \$
EMCO CORPORATION	MATÉRIEL AQUEDUC	784,09 \$
ARCHE DE NOÉ	CUEILLETTE D'UNE CHÈVRE	316,18 \$
L'HOMME ET FILS INC.	CDRÉDIT RETOUR PALETTE	(91,98) \$
J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTI	NIVELEUSE MONTÉE ROY AVRIL	574,88 \$
CHAUFFAGE P. GOSSELIN	HUILE CHAUFFAGE GARAGE	419,11 \$
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 55.23 L	85,00 \$

SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 39.96 L	63,50 \$
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 49.58 L	85,23 \$
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 44.15 L	75,01 \$
L'HOMME ET FILS INC.	LUBRIFIANT	27,57 \$
L'HOMME ET FILS INC.	HUILE VERIN HYDRAULIQUE	19,52 \$
MARTECH INC.	MATÉRIEL SIGNALISATION	1 943,82 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PEINTURE MARQUAGE	29,85 \$
L'HOMME ET FILS INC.	MATÉRIEL PANIER BASKETBALL	38,59 \$
L'HOMME ET FILS INC.	MÈCHES PILOT	40,22 \$
L'HOMME ET FILS INC.	VIS BOIS	17,79 \$
L'HOMME ET FILS INC.	ENCRAGE BALANÇOIRE	90,81 \$
OXYMAX INC.	REPLISSAGE RÉSERVOIR À SOUDER	327,69 \$
ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT IN 9429-9005 QUÉBEC INC.	POUSSIÈRE DE PIERRE	502,73 \$
GÉRALD DUVAL	MENSUALITÉ TRACTEUR 5	700,81 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE A.	DÉNEIG. 2023-2024 BORNE SÈCHE	373,67 \$
J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTI	BRIS AQUEDUC 199 CH DE LA BAIE	1 098,89 \$
FNX INNOV INC.	EMPIERREMENT FOSSÉ STE-MARIE	3 788,20 \$
R.C.G.T.	ÉTUDE FAISABILITÉ USEP	33 526,88 \$
MINISTRE DES FINANCES	RÉGIE EAUX USÉES	11 497,50 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PERMIS UTILISATION PESTICIDES	224,00 \$
L'HOMME ET FILS INC.	INSECTICIDE BOUILLIE SOUFREE	29,85 \$
L'HOMME ET FILS INC.	TIRE-FOND HEXAGONAL	31,73 \$
L'HOMME ET FILS INC.	MANILLE VISSÉE	17,66 \$
LOISIRS ET CULTURE		
DULUDE RENÉ	REMBOURSEMENT MICRO-ONDES	264,38 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	PANIER ET CHÂÎNES BASKETBALL	127,16 \$
L'HOMME ET FILS INC.	BOIS SUPPORT PANIER BASKET	76,55 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PEINTURE SUPPORT PANIER BASKET	28,73 \$
L'HOMME ET FILS INC.	BOIS ESTRADES	41,35 \$
L'HOMME ET FILS INC.	TREMCLAD	136,75 \$
L'HOMME ET FILS INC.	MATÉRIEL PEINTURE TABLE	129,31 \$
L'HOMME PATRICIA	SUBVENTION ACTIVITÉ SPORTIVE	36,00 \$
ISAAC ROBERT	SUBVENTION ACTIVITÉ SPORTIVE	261,00 \$
LAMARRE FRANCIS	SUBVENTION CAMP DE JOUR	74,10 \$
SAMUEL SENÉCAL	COURS DU 08/04 AU 24/06 VERS 1	820,00 \$
RÉSEAU BIBLIO DE LA MONT	TARIF ANNUELLE (JANV-MARS)	541,52 \$
		137 055,96 \$

2024-05-066 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 137 055.96 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés.
ADOPTÉ

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

COMPTES MENSUELS		
RÈGLEMENT 413		
HYDRO-QUÉBEC	CASERNE ET BIBLIO	762,36 \$
9394-0799 QUÉBEC INC.	ENTRETIEN GÉNÉRATRICE 20-21-22	1 406,29 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	(12,97) \$
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE D'EAU AVRIL 2024	349,52 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ PM-1	580,88 \$

MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR MAI 2024	7 643,51 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	RIVIÈRE DU SUD BR. 47 ET 48	764,15 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	INTÉRÊTS QP DIGUES	67,22 \$
GESTIM INC.	SERV. INSPECTION AVRIL 2024	2 876,90 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 195,64 \$
HYDRO-QUÉBEC	ENSEIGNE NUMÉRIQUE	70,70 \$
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISE AVRIL 2024	3 880,33 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	REMISE AVRIL 2024	1 529,14 \$
UNIFOR	REMISE AVRIL 2024	113,38 \$
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR. COLLECTIVE AVRIL 2024	795,86 \$
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR. COLLECTIVE MAI 2024	795,86 \$
CAISSE DESJARDINS DU HAU	AJUSTEMENT MARS 2024	45,56 \$
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	1816707265 REMISE AVRIL 2024	68,32 \$
TD WATERHOUSE CANADA INC.	31Y8X05 REMISE AVRIL 2024	76,40 \$
CAISSE DESJARDINS DU HAU	204932-01 REMISE AVRIL 2024	95,20 \$
		23 104,25 \$

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 176.2.2 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE :

2024-05-067 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil municipal adopte le rapport financier consolidé audité de la municipalité pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023. **ADOPTÉ**

B) CONFIRMATION À LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU POUR LA GESTION DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir un service de transport en commun pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que sur le territoire de diverses municipalités environnantes dites municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes approuvent annuellement l'offre d'un tel service pour leurs résidents et mandatent par le fait même la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu aux fins de l'organisation et la gestion dudit service ;

CONSIDÉRANT que les contrats de transport octroyés en janvier 2020 par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu seront échus en juin 2025 et prévoient 2 années d'options ;

CONSIDÉRANT que les contrats seront automatiquement renouvelés aux mêmes conditions, à moins que l'une ou l'autre des parties n'avise l'autre par écrit de son intention de ne pas le voir se renouveler, au moins cent quatre-vingts (180) jours avant son expiration.

CONSIDÉRANT que dans le contexte économique actuel, le renouvellement des contrats coûterait minimum 20% plus cher et que l'application des 2 années d'option demeure la solution la plus économique.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu doit connaître la volonté des

municipalités participantes de lui confier la gestion du transport adapté pour la prolongation des contrats de transport du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2027.

EN CONSÉQUENCE :

2024-05-068 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Saint-Sébastien confirme à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu son intention de lui confier la gestion du transport adapté à titre d'organisme mandataire, pour la durée de la prolongation du contrat de transport du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2027 conditionnellement à l'approbation de la MRC du Haut Richelieu au niveau de la durée du renouvellement.

C) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour l'achat et l'installation de balancelles qu'elle disposera le long du sentier du parc de l'Amitié;

EN CONSÉQUENCE :

2024-05-069 Il est proposé par Emmanuelle Prud'homme, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'applique à elle ;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉ

D) DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – COLLATION DES GRADES 2024 – POLYVALENTE MARCEL-LANDRY ET ÉCOLE SECONDAIRE MARCELLIN CHAMPAGNAT

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière par la Polyvalente Marcel-Landry afin de souligner les étudiants finissants;

CONSIDÉRANT que nous avons contacté l'école secondaire Marcellin-Champagnat afin d'obtenir la liste des étudiants finissants de Saint-Sébastien;

2024-05-070 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

EN CONSÉQUENCE :

QUE la Municipalité versera une somme de 50,00 \$ à chacun des étudiants finissants demeurant à Saint-Sébastien. **ADOPTÉ**

E) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA RÉSERVATION DES CHAMBRES D'HÔTEL – CONGRÈS FQM – 26, 27 ET 28 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que le 82e Congrès annuel de la FQM se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT le besoin de réservé cinq (5) chambres d'hôtel pour les quatre (4) conseillers et la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE :

2024-05-071 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité autorise la dépense pour la réservation des cinq (5) chambres d'hôtel pour le congrès de la FQM. **ADOPTÉ**

F) DEMANDE DE COMMANDITE – 500,00\$ – FÊTE NATIONALE D'HENRYVILLE

CONSIDÉRANT la demande de commandite d'Henryville pour leur fête nationale;

CONSIDÉRANT que chaque année, la Fête nationale d'Henryville attire plus de 1200 personnes incluant des citoyens de Saint-Sébastien;

EN CONSÉQUENCE :

2024-05-072 Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité accepte de commanditer la municipalité d'Henryville pour une somme de 500,00 \$ pour leur fête nationale. **ADOPTÉ**

G) REDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2022 – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – 1750,00\$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE :

2024-05-073 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien approuve les dépenses d'un montant de 1750\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6. LOISIRS ET CULTURE

A) DEMANDE DE GRATUITÉ DE CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR L'ÉCOLE CAPITAINE-LUC-FORTIN – GALA MÉRITAS – 17 JUIN 2024

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour la location gratuite de la salle communautaire en vue du gala méritas du 17 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE :

202-05-074 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité accepte de louer la salle gratuitement à l'école Capitaine-Luc-Fortin le 17 juin prochain. **ADOPTÉ.**

B) DEMANDE DE GRATUITÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR L'ÉCOLE CAPITAINE-LUC-FORTIN – ACTIVITÉ DE PATINS À ROULETTES EN CAS DE PLUIE – 20 JUIN 2024

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour la location gratuite de la salle communautaire en vue de l'activité de patins à roulettes du 20 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE :

2024-05-075 Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité accepte de louer la salle gratuitement ainsi que les patins à roulettes à l'école Capitaine-Luc-Fortin le 20 juin prochain. **ADOPTÉ.**

C) DEMANDE DE GRATUITÉ DU PAVILLON DES LOISIRS – MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE DU HAUT-RICHELIEU – 22 MAI 2024

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour la location gratuite du Pavillon des loisirs en vue d'une rencontre du Mouvement écologique du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

2024-05-076 Il est proposé par Emmanuelle Prud'homme, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité accepte de louer la salle gratuitement au Mouvement écologique du Haut-Richelieu le 22 mai prochain. **ADOPTÉ.**

D) OFFRE DE SERVICE REÇU POUR LE COFFRAGE ET L'INSTALLATION DES BALANÇOIRES – CIMETIER DESROCHES – 3200,00\$ + TAXES

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre pour le coffrage et l'installation des balançoires;

CONSIDÉRANT que l'offre de service reçue de Cimentier Desroches d'une somme de 3200,00\$ plus taxes soit la plus basse soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE :

2024-05-077 Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité accepte l'offre de service pour le coffrage et l'installation des quatre balançoires.

QUE les crédits nécessaires soient pris à même le surplus accumulé non affecté.
ADOPTÉ.

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) OFFRE DE SERVICE POUR LA RESTAURATION DE TROIS BORNES D'INCENDIE – STELEM – 1560,00\$ + PIÈCE NÉCESSAIRE À LA RESTAURATION + TAXES

2024-05-078 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder le contrat pour la réparation et la restauration complète de trois bornes d'incendie à Stelem Inc. d'une somme de 1560,00\$, taxes et pièces en sus. **ADOPTÉ**

B) OFFRE DE SERVICE POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE – SOS BORNE SÈCHE – 13650,00\$ + TAXES

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de SOS Borne sèche pour l'installation d'une borne sèche sur bassin privé d'une somme de 13650,00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que l'installation de cette borne sèche sera un atout pour la sécurité en cas d'incendie sur le territoire de Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT que cette borne sèche sera située au 1432, rang des Dussault à Saint-Sébastien;

EN CONSÉQUENCE :

2024-05-079 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité accepte l'offre de service de SOS Borne sèche pour l'installation d'une borne sèche sur bassin privé d'une somme de 13650,00\$ plus taxes. **ADOPTÉ**

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION ET LE MORCELLEMENT DES LOTS 4 776 813, 4777 157, 4 777 158, 4777 159 ET 4 777 160

CONSIDÉRANT la demande de la ferme Berjo inc., notamment propriétaire des lots 4 776 813, 4 777 157, 4 777 158, 4 777 159, 4 777 160, 4 776 418, 5 441 266, 5 441 267 et 4 777 162 afin d'obtenir de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec l'autorisation d'aliéner et de morceler sa ferme de façon à vendre à Ferme Marc Sépul inc. les lots 4 776 813, 4777 157, 4 777 158, 4777 159 et 4 777 160, d'une superficie globale de 89.91 hectares et comprenant les deux vieilles remises ;

CONSIDÉRANT que suite à cette aliénation, Ferme Berjo inc. conservera une superficie totale de 47,13 hectares, supportant la résidence, tous les bâtiments agricoles, le plan de séchage commerciale et l'entrepôt avec les bureaux. Cette superficie de 47,13 hectares inclura une superficie en culture d'environ 44,3 hectares.

CONSIDÉRANT que bien que la demande implique le morcellement d'une exploitation agricole, les superficies du bloc de terre vendu et des lots conservés sont suffisamment importantes pour autoriser un tel morcellement et respecte en tout point l'article 62 (8) de

la loi. Deux entités de 83.91 hectares et 47.13 hectares seraient de ce fait créées, ce qui est amplement suffisant à la pratique de l'agriculture.

CONSIDÉRANT que cette demande n'aura aucun impact sur :

- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants ;
- Les activités agricoles existantes et leur développement ;
- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;
- Sur la viabilité de l'exploitation agricole ;

CONSIDÉRANT que le projet concerné respecte les critères prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, n'affectant pas le potentiel agricole ;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucun règlement municipal ;

CONSIDÉRANT qu'une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation ;

EN CONSÉQUENCE :

2024-05-080 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal appuie la demande de Ferme Berjo inc. afin d'obtenir de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec l'autorisation d'aliéner et de morceler sa ferme de façon à vendre à Ferme Marc Sépul inc. les lots 4 776 813, 4777 157, 4 777 158, 4777 159 et 4 777 160.

B) AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 538 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX CORRECTIFS DES BRANCHES 47 ET 48 DE LA RIVIÈRE DU SUD

Édith Lamoureux donne l'avis de motion du règlement 538.

C) DEMANDE DE DÉMOLITION COMPLÈTE D'UN BÂTIMENT AGRICOLE DATANT D'AVANT 1940 – 1238, RUE DUSSAULT – NOTIFICATION D'AVIS D'INTENTION AU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT qu'une demande pour la démolition complète d'un bâtiment agricole portant le matricule 3304-13-3220 (1238, rue Dussault) a été soumise au service de l'Urbanisme de la Municipalité de Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT que la demande vise la démolition complète dont l'année de construction de l'immeuble est établie à 1850 selon le rôle d'évaluation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 109 du projet de loi 69, modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, toute municipalité pour laquelle la municipalité régionale de comté n'a pas adopté un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale et dont le règlement de démolition n'a pas été modifié afin de le rendre conforme aux nouvelles dispositions de la loi, doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagnée de tout renseignement ou document requis par le ministre;

CONSIDÉRANT que la démolition complète vise un immeuble construit avant 1940;

EN CONSÉQUENCE :

2024-05-081 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité autorise la démolition complète de l'immeuble portant le matricule 3304-13-3220, correspondant au 1238, rue Dussault, Saint-Sébastien. **ADOPTÉ**

9. ENVIRONNEMENT

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) OFFRE DE SERVICE POUR LE NETTOYAGE DES REGARDS DE PLUVIAUX – ENVIRO5 – 1963,50\$ + TAXES

2024-05-082 Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder le contrat pour le nettoyage des regards de pluviaux par Enviro5 d'une somme de 1963,50\$ plus taxes.

B) OFFRE DE SERVICE POUR LE NETTOYAGE DE FOSSÉ DANS LA MONTÉE LAMOUREUX – J.A – BEAUDOIN CONSTRUCTION LTÉE – 25 308,00\$ + TAXES

CONSIDÉRANT qu'une offre de service a été reçue par J.A Beaudoin inc. au montant total de 25 308,00\$ plus taxes pour le nettoyage de fossé dans la montée Lamoureux;

CONSIDÉRANT que le montant unitaire équivaut à 8,88\$ par mètre linéaire;

2024-05-083 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux de nettoyage de fossé dans la montée Lamoureux au montant de 8,88\$ par mètre linéaire.

C) OFFRE DE SERVICE POUR LE FAUCHAGE DES FOSSÉS – ANDRE PARIS INC. 8165,00\$ + TAXES

2024-05-084 Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le contrat de fauchage des levées de chemins soit confié à André Paris Inc., conformément à sa soumission d'une somme de 1245,00\$ plus taxes pour la 1^e coupe réalisée avant le 24 juin et 6920,00\$ plus taxes pour une 2^e coupe réalisée à la fin de mois d'août. **ADOPTÉ**

D) OFFRE DE SERVICE POUR LE BALAYAGE DES RUES – J.L.M – 120,00\$/H POUR 4H00 MINIMUM

2024-05-085 Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le contrat de balayage de rue soit confié à J.L.M., conformément à sa soumission d'une somme de 120,00\$ plus taxes pour une heure pour un minimum de quatre heures. **ADOPTÉ**

E) SOUMISSION POUR LES FLEURS – TERRES ET PÉPINIÈRES CHAMPLAIN – 825,00\$ + TAXES

2024-05-086 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité autorise la dépense de 825,00\$ plus taxes pour l'achat des fleurs et éléments décoratifs du parc, les deux (2) entrées du village, les espaces bordants le centre communautaire ainsi que la plate-bande devant l'école. **ADOPTÉ.**

F) SOUMISSION POUR LE NETTOYAGE DES PONCEAUX DANS LE RANG SAINTE-MARIE – ENVIRO5 – 2500,00\$ + TAXES POUR 4 h

CONSIDÉRANT que les ponceaux dans le rang Sainte-Marie doivent être nettoyés ;

CONSIDÉRANT que le nettoyage de fossé a préalablement été fait ;

EN CONSÉQUENCE :

2024-05-087 Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité accepte la soumission d'Enviro5 pour le nettoyage des ponceaux dans le rang Sainte-Marie conformément à la soumission reçue d'une somme de 2500,00\$ pour quatre heures.

G) NOUVELLE USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES À HENRYVILLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien est en processus de constitution d'une Régie pour le système d'assainissement des eaux usées avec la Municipalité d'Henryville;

CONSIDÉRANT que des études de faisabilité ont déjà été faites pour la construction d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées sur le territoire d'Henryville;

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat conditionnel a déjà été faite pour l'acquisition d'un terrain pouvant accueillir la nouvelle usine d'épuration des eaux usées sur le territoire d'Henryville;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Henryville a fait la demande qu'une résolution lui soit envoyée afin de leur signifier l'intention de la Municipalité de Saint-Sébastien de continuer avec la Municipalité d'Henryville en ce qui concerne l'usine d'épuration des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE :

2024-05-088 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien ira de l'avant et continuera avec la Municipalité d'Henryville pour le projet d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées.

H) OFFRE DE SERVICE POUR LE MARQUAGE ROUTIER DANS LE RANG SAINTE-MARIE – LIGNES MASKA – 6942,00\$ + TAXES

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité, les lignes du rang Sainte-Marie doivent être rafraichies;

EN CONSÉQUENCE :

2023-05-089 Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le contrat pour le rafraichissement des lignes médianes et des deux lignes latérales du rang Sainte-Marie (5,2 km) soit confié à Lignes Maska, conformément à sa soumission d'une somme de 6942,00\$ plus taxes. **ADOPTÉ**

11. VARIA

A) MRC – RETOUR DU MAIRE SUR LES POINTS CONCERNANT SAINT-SÉBASTIEN

Le maire mentionne les points concernant Saint-Sébastien discutés lors de la rencontre de la MRC.

B) MTQ – PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT P-03202 SITUÉ SUR LE RANG LAMOUREUX AU-DESSUS DU RUISSEAU ADAMS À HENRYVILLE – CHEMIN DE DÉTOUR PRÉVU À SAINT-SÉBASTIEN

C) DISTRIBUTION D'ARBRES GRATUITE – DIMANCHE 12 MAI DE 9H00 À 13H00 OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES ARBRES

D) VENTE DE GARAGE GRATUITE LE 17-18-19 ET 20 MAI 2024

E) TRAVAUX DE RÉFECTION PAR ÉNERGIR – 6 AU 17 MAI 2024

F) CHANGEMENT DE L'HORAIRE D'INSPECTION : LUNDI (M. PROULX) ET MARDI (MME TRUDEAU) 9H00 À 16H00

G) DEMANDE DE L'AVIS DES CITOYENS PRÉSENT POUR LE CHOIX DE COULEUR DES PLAQUES DE NUMÉRO CIVIQUES

12. COURRIER

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-05-090 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20H59. **ADOPTÉ**

Martin Thibert,
Maire

Laurie Verreault,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Martin Thibert, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Thibert,
Maire